

Projet « Je construis ma citoyenneté » classes de 3e, collège Valcourt (Toul), 2017-2018

Avec Monsieur Dominique Potier (député de la 5e circonscription de Meurthe-et-Moselle)

● Étape 1 – Travail sur la loi sur le devoir de vigilance des entreprises multinationales

Lors de deux ou trois séances, les élèves travaillent sur une loi portée par le député de la circonscription qui consiste à responsabiliser les entreprises multinationales (« Devoir de vigilance des entreprises donneuses d'ordre »). Un corpus documentaire permet d'aborder les principaux aspects de cette loi (pourquoi cette loi ? le processus, ...)

Les élèves peuvent construire à partir de ces documents un schéma reprenant les principales étapes de la construction de la loi et soulignant son caractère démocratique.

Ci-dessous, des exemples de documents à fournir aux élèves :

Document 1 - En 2013, un tragique événement fait prendre conscience de la nécessité de proposer une nouvelle loi.

« Le 24 avril 2013, un immeuble qui abritait plusieurs usines textiles s'est effondré au Bangladesh : 1138 personnes ont trouvé la mort. Des milliers d'autres se retrouvent handicapées à vie et incapables de travailler à nouveau. Dans les décombres ont été retrouvées des étiquettes de grandes marques de vêtements européennes et françaises pour lesquelles travaillaient ces sous-traitants bangladais. Les donneurs d'ordre ont parfois nié leurs relations avec ces sous-traitants, preuve qu'ils ne contrôlaient pas pleinement leur chaîne de production.

Aujourd'hui, si la filiale d'une société transnationale européenne installée en dehors des frontières européennes ne respecte pas la législation en vigueur, commet des violations de droits humains, ou provoque des dommages environnementaux irréversibles, la responsabilité juridique de la société-mère ne peut pas être engagée.

Face à ce problème qui dépasse nos frontières, de nombreuses initiatives ont conclu à la nécessité de responsabiliser les acteurs économiques pour empêcher les violations de droits humains et les atteintes à l'environnement dans le cadre des échanges économiques mondiaux. (...) C'est pourquoi, il est important de transposer en droit français le devoir de vigilance. »



d'après la commission des lois de l'assemblée nationale, proposition n°2578

Document 2 - Le 11 février 2015, une proposition de loi est déposée à l'Assemblée nationale par des députés dont Dominique Potier, député de la 5e circonscription de Meurthe et Moselle



« La loi prévoit que les sociétés, qui emploient depuis deux ans plus de cinq mille salariés en son sein et dans ses filiales et dont le siège social est en France, établissent et mettent un œuvre un plan de vigilance. Il s'agit de responsabiliser les sociétés transnationales afin d'empêcher la survenance de drames en France et à l'étranger et d'obtenir des réparations pour les victimes en cas de dommages portant atteinte aux droits humains et à l'environnement.

Ce plan comporte des mesures de « vigilance raisonnable » pour identifier et prévenir des risques d'atteintes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, de dommages corporels ou environnementaux graves ou de risques sanitaires résultant des activités de la société ou de ses sous-traitants. Le plan de vigilance est rendu public.

En cas de non respect de ces obligations la sanction encourue peut aller jusqu'à dix millions d'euros. »

d'après le site vie-publique.fr

Document 3 - Commence alors le long cheminement de cette loi

« La proposition de loi avait été adoptée en première lecture, avec modifications, par l'Assemblée nationale le 30 mars 2015 et rejetée par le Sénat le 18 novembre 2015. Elle avait été adoptée en deuxième lecture, avec modifications, par l'Assemblée nationale le 23 mars 2016 et en deuxième lecture, avec modifications, par le Sénat le 13 octobre 2016. Après constat de désaccord en commission mixte paritaire, la proposition de loi avait été adoptée en nouvelle lecture. (...) Le texte définitif de la proposition de loi avait été adopté en lecture définitive par l'Assemblée nationale le 21 février 2017. Saisi le 23 février 2017 d'un recours déposé par au moins soixante sénateurs et au moins soixante députés, le Conseil constitutionnel avait, dans sa décision rendue le 23 mars 2017, censuré les dispositions instituant une amende et jugé conformes les autres dispositions. La loi a été promulguée le 27 mars 2017. Elle a été publiée au Journal officiel du 28 mars 2017. »

d'après le site vie-publique.fr

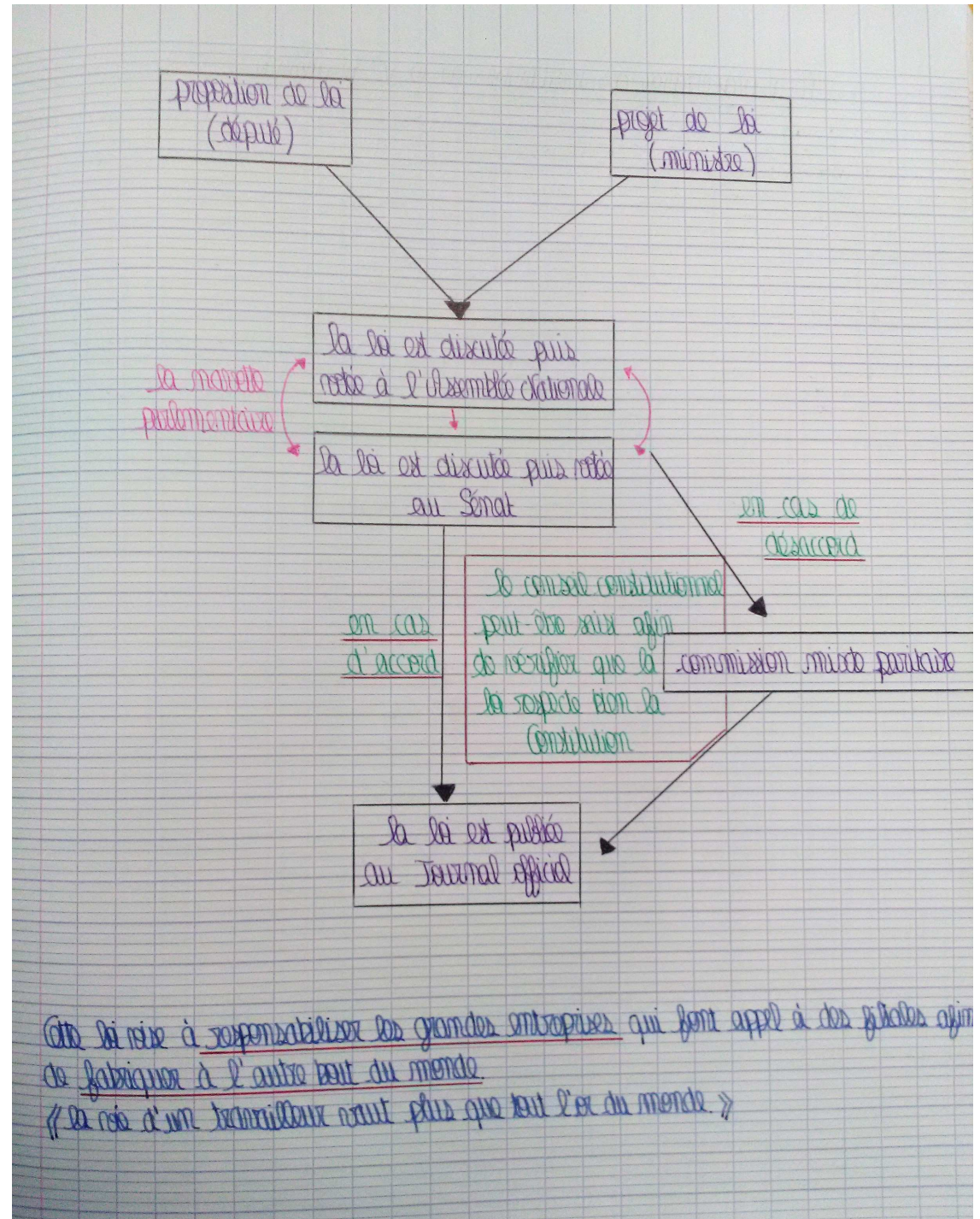
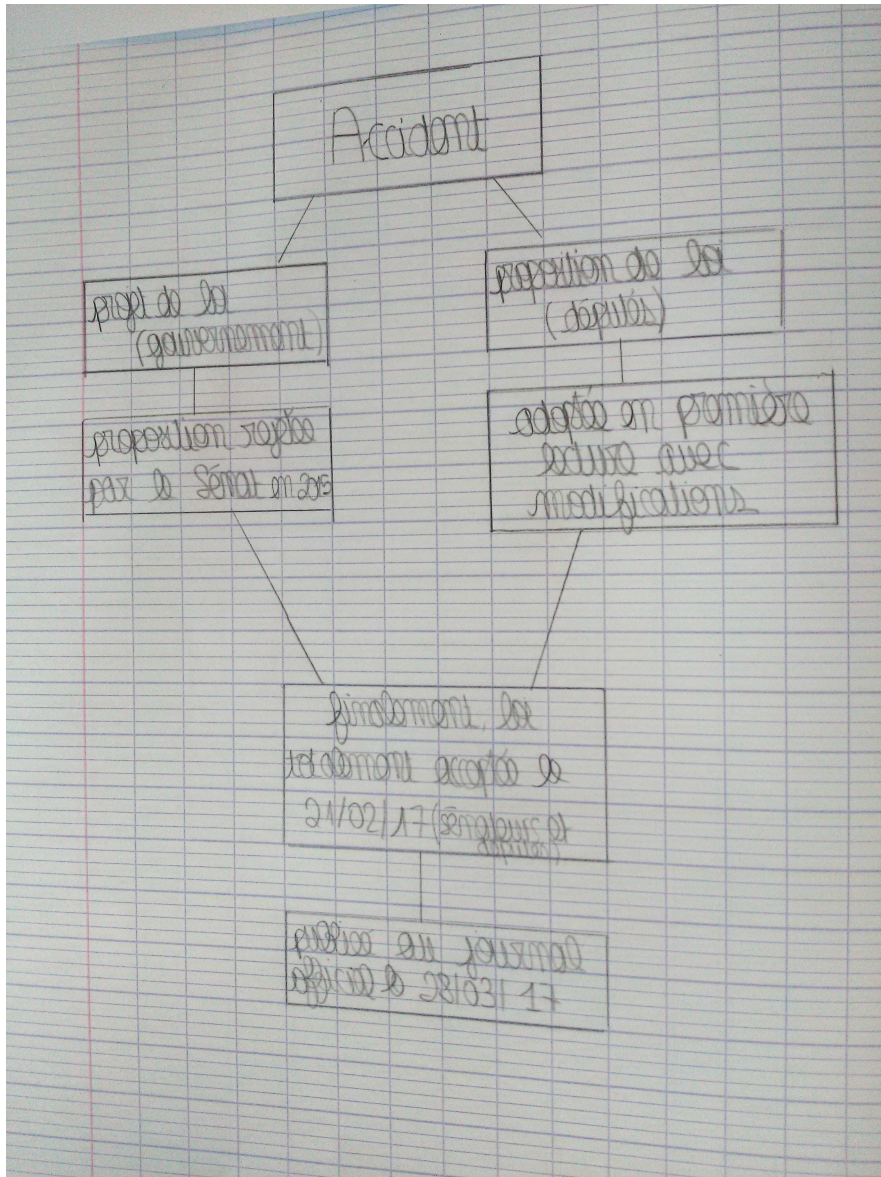
Document 4 – Le site du député

L'onglet *Agenda* est particulièrement intéressant à analyser avec les élèves.



Ci-dessous, un exemple de « brouillon » issu d'une première réflexion à partir des documents.

Ci-contre, un exemple de résultat obtenu suite aux échanges entre les différents élèves d'une classe.



● Étape 2 - Débat avec le député sur la loi sur le devoir de vigilance des multinationales mais aussi sur la fonction de député

Lors d'une matinée, le député Dominique Potier vient rencontrer les élèves au collège. Ces derniers posent leurs questions préparées précédemment en cours. Il est bien-sûr possible pour eux d'intervenir, de débattre ...

Voici quelques exemples de questions :



Être un acteur de la vie politique	L'élaboration de la loi sur le devoir de vigilance des multinationales
<ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi avez-vous quitté votre métier d'agriculteur ? (Paul Legrand et Alexandre Basile) - Combien d'heures par j. / semaine un député travaille-t-il ? (Pierre Paquin, Thomas et Yannis Paquier) - Qu'est-ce qui vous a donné envie de devenir député ? (Emma Dos Santos) - Est-ce que c'est compliqué de se faire élire ? (Romain di Concetto) - Qu'est-ce que vous aimez le plus dans votre fonction de député ? (Sarah Manouvrier) <ul style="list-style-type: none"> - Que fait un député en dehors des séances à l'Assemblée nationale ? (Juliet Roussel et Alexandre Basile) - Avez-vous des projets pour plus tard (après la vie politique) ? (Lindsay Brenet) 	<ul style="list-style-type: none"> - Comment vous est venue l'idée de la loi sur le devoir de vigilance ? (Thomas Paquier) - Est-ce que la loi sur le devoir de vigilance fonctionne ? (Axel Mourot) - Combien de temps mettez-vous pour travailler sur une loi ? (Tom Vacon) - Député d'une petite ville comme Toul, votre avis a-t-il la même importance que le député de Paris ? (Eline Saint Dizier) - Quelles sont vos prochaines propositions de loi ? (Célia Brignatz) - En moyenne combien de temps les lois sont-elles discutées avant d'être promulguées ? (Nathan Avril) - Est-ce compliqué d'affirmer et de convaincre l'opposition d'adopter sa propre idée ? (Valentine Taront)

● Étape 3 - Visite de l'Assemblée nationale avec Dominique Potier

Le 12 octobre 2017, la visite de l'Assemblée nationale à Paris vient conclure ce projet. Le député présente le lieu en tant que tel mais aussi son fonctionnement. En assistant à une séance, les élèves ont un exemple concret de débat parlementaire.

Prolongements possibles

- Constitution par les élèves d'un dossier comprenant les notes prises lors du débat, de la sortie ...
- Présentation de ce dossier ou d'une de ses parties lors de l'oral du DNB (ex : « La fonction de député », « L'Assemblée Nationale », « Comment les lois sont-elles élaborées en France », « Comment peut-on s'engager en politique ? » ...)